

Délibération n°2021/09 du 29/04/2021

Objet : Autorisation d'adhésion de l'Afpa au Groupement d'intérêt public « SPIE 74 ».

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le Code du travail, notamment ses articles R. 5315-3 19° et R. 5315-8,

Après en avoir délibéré le 29/04/2021, décide :

Article I

Le conseil d'administration autorise l'adhésion de l'Afpa en tant que membre du Groupement d'intérêt public « GIP SPIE 74 ».

Article II

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires permettant cette adhésion.

Article III

La directrice générale assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil, le 29/04/2021

Le président du Conseil d'administration

Jean-Pierre Geneslay